Légende - type du projet d'aménagement particulier
selon le règlement grand-ducal concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune
(loi du 19 juillet 2004, modifiée le 19 juillet 2005)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol (exemple lot fictif):

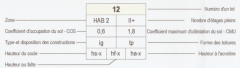

Zones définies au PAG:

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques
- ZParo Zone de parc
- etc.

Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

- II limite supérieure
- I - II limites inférieure et supérieure
- (I) obligatoire

Hauteur des constructions:

- hx-x hauteur à la corniche de x m
- hx-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimale/maxime de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitations des lots/parcelles:

- délimitation de zones différentes
- lots / parcelles privés constructibles
- terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min % pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% x% pourcentages minimal et maximal de logements par immeuble
- (x%) pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- espace vert public
- espace vert privé
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées*
- arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, pistes cyclables

Forme des toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- élément bâti ou naturel à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Eléments de légende complémentaires:

- surface de rétention
- servitude de passage/ servitude technique
- limites maxima de surfaces constructibles pour dépendances souterraines
- accès carrossable interdit
- 397.00 cotes de niveau projetées approximatives
- 5.00 distance minimale obligatoire
- bruit routier
- ig immeubles groupés
- II+ 2 étages pleins + combles aménagés, respectivement étage en retrait
- III+ 3 étages pleins + étage en retrait

modifications conformément à l'avis du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 13.02.2012 (Réf.: 16580 / 34C) concernant le PAP

Les éléments en gris n'apparaissent pas sur le présent plan.
*L'emplacement de la plupart des arbres n'est pas prise en compte dans la partie graphique, mais est fixé pour chaque axe dans la partie écrite.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL

1.0	2.0	3.0	4.0	5.0	6.0	7.0	8.0
HAB 2 / II+	HAB 2 / II+	HAB 2 / II+	HAB 2 / III	HAB 2 / III - III+	HAB 2 / III	HAB 2 / II+	HAB 2 / II+
0,3 / 0,7	0,3 / 0,8	0,5 / 1,0	0,3 / 0,7	0,5 / 1,4	0,4 / 1,0	0,4 / 1,0	0,3 / 0,8
mi / tp/t1/t2	mb / tp/t1/t2	oc / tp/t2	ii / tp	ii/ ig / tp	ii / tp	mb / tp/t1/t2	mb / tp/t1/t2
+302,0 / +313,5 / +312,0	+302,0 / +313,5 / +312,0	+300,0 / +313,5 / +312,0	+303,5 / +313,0	+304,5 / +317,0	+304,5 / +314,0	+303,5 / +315,0 / +313,5	+303,5 / +315,0 / +313,5

BILAN SOMMAIRE DES SURFACES (arrondi au m2)

délimitation du PAP	11.696 m2 = 100%
surfaces à céder	2.594 m2 = 22,2%
domaine public	2.594 m2 = 22,2%*
rues	1.769 m2
chemins piétonniers, pistes cyclables	319 m2
aires de stationnement	293 m2
espaces verts publics	213 m2
domaine privé	9.102 m2 = 77,8%
surfaces lots	9.102 m2

* La surface des pieds d'arbre n'est pas explicitement prise en compte, mais est incluse dans la surface du domaine public

SCHEMA DES PARCELLES INITIALES ET PROJETEES (1 : 2.000)
Fond de plan: PCN - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2011

Parcelles initiales (contenance: voir relevé parcellaire)
Parcelles projetées (contenance: voir ci-dessus)

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE

Extrait du plan cadastral - © Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2011

Extrait du plan topographique - © Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2011

Levé topographique "06395-04a" - © Origine: GeoCad, du 09/02/20111

Levé topographique "06011-06-e" - © Origine: GeoCad, du 29/05/2011

Mesurage cadastral "06395-01b" - © Origine: GeoCad, provisoire du 13/10/2010

Orthophotos "2004-0060-0065-50" / "2004-0060-0066-50" - © Origine: ACT, 2006

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.

Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.
Les longueurs des bâtiments ne sont pas indiquées. Elles seront fixées définitivement lors du mesurage cadastral.
Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.
Les cotes de niveau sont approximatives et constituent une orientation pour la planification de la voirie et des réseaux futurs.
Toutes les contenances des lots et parcelles sont approximatives et ne seront définitives qu'après le projet d'exécution, respectivement le mesurage cadastral.

AVIS SERVICE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

VOTE PROVISOIRE - VILLE DE DIFFERDANGE

VOTE DEFINITIF - VILLE DE DIFFERDANGE

AUTRES

AUTRES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
f			
e			
d			
c			
b			
a	15.02.2012	AB	modifications conformément à l'avis du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 13.02.2012 (Réf.: 16580 / 34C) concernant le PAP

PROJET

PLACE DES ALLIES/ WUELEMSWISS - PAP 3

APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Référence : 16580/34C

Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de mon décision d'approbation en conformité
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE DIFFERDANGE

48, AV CHARLOTTE L - 1530 DIFFERDANGE
TELEPHONE +352 58 77 15-1
TELECOPIE +352 58 60 42

DATE / SIGNATURE

MAITRE D'OEUVRE

DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES

159, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE L - 1331 LUXEMBOURG
TELEPHONE +352 26 380-01 TELECOPIE +352 26 305 850
FLANDRISCHE STRASSE 4 D - 52074 AACHEN
TELEPHONE +49 221 925 888 0 TELECOPIE +49 221 925 888 50

DATE / SIGNATURE

PHASE DE PLANIFICATION: PROJET

ECHELLE: 1 : 500

OBJET

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER PARTIE GRAPHIQUE

VERSION DU 15 MARS 2012
remplace la version du 2ème juillet 2011
suite à l'avis du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région du 13 février 2012 (Réf. 16580 / 34C)
pour vote provisoire

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINE PAR	FN	15.06.2011	0810	G-1-503	a
CONTROLE PAR	DM	20.07.2011			
RESPONSABLE	DM			FORMAT 84,1/59,4 (DIN A1)	